

Si l'honorable ministre avait décidé d'adjuger l'entreprise à une compagnie américaine de la ville de New-York, le meilleur moyen qu'il pouvait trouver pour dissimuler ce projet c'était de prétendre—car la chose ne saurait être considérée autrement que comme un prétexte, si l'on tient compte de ce cahier des charges—que des soumissions avaient été demandées en Angleterre. Mais il sait que du moment qu'il eût demandé si ce cahier des charges allait être accepté, du moment que M. Colmer, auquel il avait donné instruction de faire connaître les conditions et de solliciter des soumissions en Angleterre, eût demandé si ces conditions devraient être acceptées, la seule réponse qu'il pouvait donner—à moins que le système des soumissions ne soit destiné à devenir une comédie—était qu'il ne saurait y avoir de changement, et que tous ceux qui soumissionneraient devaient se conformer aux conditions mêmes portées au cahier des charges. C'était la position convenable à prendre, mais l'honorable ministre a-t-il agi ainsi? Je soutiens qu'aucune soumission n'est venue de l'*American Bank Note Company*. Aucun de ceux qui connaissent quelque chose de la nature des soumissions ne peut prétendre un seul instant que l'honorable ministre a reçu une soumission honnête et légitime de l'*American Bank Note Company*. Pourquoi? Parce que sa soumission n'était pas conforme au cahier des charges; et s'il lui avait répondu comme il l'a fait aux entrepreneurs anglais, qui désiraient soumissionner, c'est-à-dire, s'il avait répondu qu'aucun changement ne pouvait être fait aux conditions, que c'était un prétexte malhonnête de présenter un cahier des charges, et, ensuite, de permettre à tout le monde de faire une soumission absolument contraire aux conditions et d'accepter cette soumission, nous n'aurions plus entendu parler de ce contrat conclu avec l'*American Bank Note Company*.

La seule soumission légitime que l'honorable ministre avait en sa possession était celle de M. Burland, représentant la *British American Bank Note Company*. Sous tous les rapports, comme l'honorable ministre l'admet lui-même, M. Burland s'était conformé à la lettre aux conditions portées au cahier des charges; tandis qu'au contraire, la soumission envoyée par l'*American Bank Note Company*, il était tenu de la refuser absolument, parce qu'elle comportait un changement des plus importants en ce qu'elle stipulait que l'entreprise, au lieu d'être exécutée à Ottawa, comme l'exigeait le cahier des charges, devait être exécutée à New-York. Cette compagnie n'a pas voulu entreprendre ce travail à Ottawa, mais elle a insisté pour l'exécuter à New-York.

En conséquence, je dis que l'honorable ministre n'a pas du tout raison de prétendre ici, ce soir, qu'il a accepté la plus basse soumission. De fait, il n'avait pas de plus basse soumission à accepter. Il a été impossible à l'honorable ministre de faire des changements pour satisfaire les soumissionnaires anglais, mais à l'*American Bank Note Company* il a pu permettre de changer les conditions, comme bon lui semblait. Et il appelle son offre une soumission! Pourquoi l'honorable ministre n'a-t-il pas considéré comme une soumission l'offre de la Compagnie Barber-Ellis? J'admets que ce n'était pas une soumission, car elle n'était pas conforme aux conditions portées au cahier des charges, lequel exigeait que \$50,000 fussent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de

l'exécution des travaux. Ils n'ont pas déposé les fonds, mais ils ont offert de donner à l'honorable ministre une garantie personnelle, à son entière satisfaction, représentant les \$50,000, en sus des \$50,000 qu'ils auraient dépensés dans la ville d'Ottawa pour exécuter l'entreprise. L'honorable ministre sait que cela se rapprochait plus d'une soumission véritable—bien que j'admette que ce n'était pas une soumission—que l'offre qu'il avait reçue de l'*American Bank Note Company* qui lui disait, dans cette offre même, qu'elle n'était pas prête à accepter ses conditions. Je nie qu'il ait adjugé cette entreprise au plus bas soumissionnaire, simplement parce qu'il n'y avait pas de plus bas soumissionnaire.

Mais ce n'est pas tout. L'honorable député veut savoir pourquoi le gouvernement a fait demander M. Burland. Je vais lui en donner la raison. La conduite du gouvernement dans cette affaire est loin d'être aussi scandaleuse qu'il a voulu le faire croire, qu'il me permette de lui dire que les archives de son propre département, et celle de tous les départements du service public, sous tous les gouvernements, démontrent que très souvent les divers départements du gouvernement ont fait exactement ce que l'honorable député aurait fait, s'il avait mandé M. Burland pour discuter cette question avec lui. Pourquoi n'ont-ils pas fait cela? L'honorable ministre n'avait reçu aucune autre soumission. Alors pourquoi ne pas avoir fait venir M. Burland auprès de lui et ne lui avoir pas dit, nous ne pouvons pas accepter votre soumission à moins que vous n'en réduisiez considérablement le montant. Cela s'est fait mainte et mainte fois sous le gouvernement libéral lorsqu'il était au pouvoir, de même que sous l'administration conservatrice.

Plusieurs fois, lorsque des soumissions étaient trop élevées et qu'il était impossible d'accepter les plus basses soumissions, le soumissionnaire le plus élevé était appelé et on lui posait la question suivante: Voulez-vous entreprendre de faire ce travail pour telle somme? très souvent ces offres ont été acceptées, et des entreprises adjugées d'après des conditions de cette nature. Or, M. l'Orateur, y aurait-il là scandale. Il demande pourquoi il aurait dû faire demander M. Burland.

Je vais le lui dire—non seulement parce que M. Burland était le plus bas soumissionnaire (car il était seul, mais parce que c'est un homme jouissant de la plus haute réputation et parce qu'il s'était durant trente-cinq ans acquitté de ce travail pour le gouvernement, premièrement, pour le Canada, avant la confédération, et ensuite pour le gouvernement tel qu'il existe aujourd'hui, et cela de manière à s'attirer même l'admiration de l'honorable député, comme ce dernier l'a avoué ce soir, et aussi à l'entière satisfaction du département. N'est-ce pas là une raison, particulièrement lorsque M. Burland était un représentant de la *British American Bank Note Company*, qui avait placé environ un demi-million de piastres dans cette entreprise, lequel capital va lui être enlevé par la conduite de l'honorable député.

Voilà les raisons pourquoi il aurait dû donner à M. Burland l'avantage de conserver ce capital que l'honorable ministre, par un trait de plume, aussi injuste que déraisonnable, était prêt à faire disparaître. Il dit qu'il était trop tard lorsque M. Burland a offert de s'acquitter du travail aux conditions auxquelles le gouvernement était prêt à l'accorder à l'*American Bank Note Company*. L'ho-